RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A TOUS SERVICES RENOVATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 12 rue Edouard Vaillant
92300 LEVALLOIS-PERRET
482 702 172 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 05 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 05 juin,
A 18 heures,

Les associés de la Société A TOUS SERVICES RENOVATION, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, divisé en 250 parts de 30 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 12 rue Edouard Vaillant, 92300 LEVALLOIS- PERRET, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Daniel LAPALUS**, titulaire de 171 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Alison GROSU**, titulaire de 78 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Eric NORGET**, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel LAPALUS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

DL EM AL

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 12 rue Edouard Vaillant, 92300 LEVALLOIS- PERRET au 64 rue Anatole France, 92300 LEVALLOIS-PERRET, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ***Article 4 - Siège social***

Le siège de la société est fixé à l'adresse suivante : ***64 rue Anatole France, 92300 LEVALLOIS-PERRET*** ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

M. Daniel LAPALUS [redacted]

Mme Alison GROSU [redacted]

M. Eric NORGET [redacted]